

Austérité économique et sécurité sociale en Algérie

Assia KARA TERKI¹/ Hind HADJSLIMANE¹

assiaterkikara@yahoo.fr / hind_hadjslimane@yahoo.fr

Ibtissem KARA TERKI

Université de Tlemcen, Algérie

Résumé : Depuis quelques années l'économie Algérienne se trouve encore une fois fragilisée par une chute brutale des prix de pétrole. Cette situation s'est traduite par des effets indésirables sur le comportement de l'Etat d'une part et la société toute entière d'autre part.

Certains indicateurs économiques qui étaient au « vert » pendant de longues décennies tentent d'apporter des explications aux répercussions des faits, d'autres sont analysés comme un résultat direct du choix économique.

Dans ce travail il est question d'analyser le comportement des caisses de la sécurité Sociale face à la crise financière qui secoue le pays ces dernières années. Il est dans l'objectif aussi de faire quelques propositions susceptibles d'apporter quelques solutions pour l'amélioration des finances de cet Organisme

Mots clés : Austérité- Sécurité Sociale - l'Etat - Retraite – inflation- chômage-

Summary In recent years the Algerian economy is still fragile after a sharp fall in oil prices. This has resulted in undesirable effects Firstly On the conduct of the State and society as a whole on the other hand. Some economic indicators that have been "green" for decades are trying to explain the repercussions of the facts; others are analyzed as a direct result of economic choice.

In this work, we analyze the behavior of the social security funds in the face of the financial crisis that has shaken the country in recent years. The objective is also to make a few proposals likely to bring some solutions for the improvement of the finances of this Organization

Keywords: Austerity- Social Security - State - Retirement - inflation-unemployment

الملخص : منذ سنوات قليلة يجد الاقتصاد الجزائري نفسه مستضعفا مرة أخرى بانخفاض حاد في أسعار النفط مما أدى الى وضعية نتج عنها اثار سلبية على سلوك الدولة والمجتمع ككل.

بعض المؤشرات الاقتصادية التي كانت إيجابية لعشريات طوال ظلت تحاول إعطاء تفسيرات للنتائج المتوصل اليها والبعض الآخر من المعطيات أصبح يفسر كنتيجة مباشرة للاختيارات الاقتصادية.

يهدف هذا العمل الى تحليل سلوك صناديق التامين الاجتماعي التي تجد نفسها امام ازمة مالية ناتجة عما يحدث في البلاد في السنوات الأخيرة. ويكون الغرض من ذلك هو إعطاء بعض الاقتراحات التي تكون بمثابة حلول لتحسين الوضعية المالية لصناديق التامين

الكلمات المفتاحية:التقشف – صناديق التامين-الدولة-التقاعد –التضخم-البطالة.

Introduction

Avec la chute des cours des hydrocarbures, l'économie algérienne subit depuis deux ans un choc financier très violent, car le pétrole et le gaz représentent 98% de ses exportations et procure pour l'Etat plus de 60% de l'ensemble des recettes fiscales.

Depuis, les ressources du Fonds de régulation des recettes budgétaires (FRR) qui sont alimenté par l'épargne pétrolière ont beaucoup fondu et passent de 25,6 % du PIB en 2014 à 12,3 % en 2016. (FMI, 2016) cette situation devient plus difficile à surmonter d'autant plus que l'accord de réduction de la production conclu par les pays membres de l'OPEP qui prévoyait une croissance de 2,9 % en 2017 n'a pas changé la donne car les prix du baril peinent à dépasser la barre de 50 dollars .

I. COMME, LE PAYS IMPORTE LA QUASI-TOTALITE DE CE QU'IL CONSOMME, LA BALANCE COMMERCIALE ALGERIENNE ENREGISTRE 8 MILLIARDS DE DOLLARS DE DEFICIT SUR LES 7 PREMIERS MOIS DE L'ANNEE 2015, CE MONTANT SE CREUSE POUR ATTEINDRE 15,07 MILLIARD DE DOLLAR EN 2016 (MINISTERE DES FINANCES, 2016),

II. LE GOUVERNEMENT ALGERIEN PROCEDE A DES COUPES BUDGETAIRES POUR LA TROISIEME ANNEE CONSECUTIVE, IL REDUIT DE 28% SES DEPENSES D'EQUIPEMENTS, ANNULE PLUSIEURS PROJETS PREVUS DANS LE PROGRAMME QUINQUENNAL 2014-2019 ET CHERCHE D'AUTRES ALTERNATIVES DE FINANCEMENTS A TRAVERS NOTAMMENT LE MECANISME DES PPP [PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE]

L'un des effets direct de cette crise s'est fait ressentir sur le marché de l'emploi et de la sécurité sociale, car d'une part l'Etat (le plus grand créateur d'emploi) n'a pas récolté de résultats très concrets de ses agences de soutiens à la création d'emploi : Ansej ,Angem....etc., d'autre part le secteur lui-même devient très gêné par les revendications salariales à la hausse qui c'est soldé par un cout faramineux aussi bien pour l'Etat que la sécurité sociale qui a subit un contre poids énorme par rapport la situation conjoncturelle du pays.

Dans ce contexte, la question que nous posons aujourd'hui c'est, dans qu'elle mesure l'Organisme de la Sécurité Sociale peut continuer à fonctionner selon les principes de gestions dans une conjoncture qui s'annonce très difficile ?

Pour cela nous allons tenter de répondre à deux questions essentielles

-d'abord qu'elle effet de la crise financière sur la situation des caisses de la Sécurité Sociale.

-les grands défis auxquels sont confrontées les caisses de SS

A. Effet de la crise sur la situation des caisses de la Sécurité Sociale

Les répercussions de la baisse du prix de pétrole sur l'économie du pays étaient très sérieuses par ce que la majorité des domaines de l'économie et du social sont financé par les par les revenus de la rente.

La particularité de cette situation par rapport à l'Organisme de Sécurité Sociale peut se résumer globalement dans les points suivants :

A.1 Inflation et hausse du coût de la vie des retraités

III. L'INFLATION S'EST TRADUITE PAR UNE AUGMENTATION QUASI GENERALISEE DES PRIX, A L'EXCEPTION DE CERTAINS PRODUITS SUBVENTIONNES QUI CONSTITUENT POUR L'ETAT UN MOYEN D'EQUILIBRE ET DE COHESION SOCIALE.(A.MEBTOUL, 2015)

A partir de là, il est vu que le taux a grimpé à plus de 6% à la fin de 2016 alors qu'il était à 4,8% fin décembre 2015, contre 2,9% en 2014 et 3,3% en 2013.

Aussi, il est rapporté par les chiffres que les prix des produits de consommation en mois de décembre 2016 ont augmentés de 7% par rapport à la même période en 2015 (ONS)

Cette situation s'est répercuté directement sur le cout de la vie de la population, surtout celle des retraités dont la plupart gagnent des revenus très faibles.

Pour la caisse de Sécurité sociale c'est un autre problème qui s'ajoute à d'autres déjà existant. la charge des remboursements des médicaments, examens et autres prestations grimpe spectaculairement et se chiffre à des milliards de dinars, car les prix des produits et matières (des médicaments en particulier) flambent sérieusement sur le marché en raison de la détérioration du taux de change d'une part et la pression des couts des maladies lourdes d'autre part.

A .2 Le taux de chômage

En traitant les effets de la crise en Algérie, beaucoup d'économistes et de sociologues soulèvent la question du chômage qui revient en force avec l'annulation de nombreux projets de l'Etat et devient à nouveau un problème de taille pour l'économie Algérienne.

Les difficultés du secteur privé sont non moins négligeables, certains les résument par rapport à la fiscalité, d'autres au système bancaire et financier, enfin pour une grande majorité c'est l'environnement et les problèmes bureaucratiques qui empêchent un fonctionnement régulier du marché.

A ce titre, il est constaté que le secteur privé de bâtiment par exemple peine à maintenir ses effectifs en raison des difficultés de financement et l'annulation de grands projets des travaux publics et de bâtiments.

Dans son rapport du 30 juillet 2016, l'Office national des statistiques (ONS) indique que le taux de chômage en Algérie a baissé à 9,9% en avril 2016 contre 11,2% en septembre 2015, avec une population en chômage estimée à 1,198 million de personnes. En avril dernier, le nombre de la population active a atteint 12,092 millions de personnes contre 11,932 millions en septembre 2015.

Le taux de chômage en Algérie a atteint 10,5% en septembre dernier, (ONS). Une évolution de près d'un point a été donc constatée sur un semestre, allant d'avril à septembre 2016, avec une hausse significative des chômeurs diplômés de l'enseignementsupérieur, puisqu'il anettement progressé de 4,5 points en un semestre,

s'établissant à 17,7% en septembre 2016 contre 13,2% en avril de la même année. (FMI, 2015)

Les diplômés de la formation professionnelle sont également affectés puisqu'ils représentent un taux de 13% contre 12% durant la même période. (ONS)

A.3 Poids de la retraite

Depuis 1997, la CNR a pris en charge l'ordonnance 97-13, relative à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge. Pour la seule année 2013 l'effectif des retraités proportionnelle et sans condition d'âge sortis s'élevait à 74 500 alors que le nombre de retraités âgés de 60 ans est de 42 116, (soit 6,3 retraités proportionnelle pour 3,7 retraités normaux sur 10).

La retraite anticipée est mis en place sur instructions du FMI et de la Banque mondiale dans le cadre du Programme d'ajustement structurel et du rééchelonnement de la dette en 1994, elle concerne uniquement les salariés touchés par le licenciement économique

Quant aux «retraites proportionnelles et sans condition d'âge», elles obéissent à des départs volontaires. Le dispositif a été mis en place en 1997, toujours sur instructions des institutions financières internationales : pour la proportionnelle le départ est possible à 50 ans et le montant de la pension est calculé selon le nombre d'années cotisées. Il faut avoir cumulé 32 années de cotisation à la retraite, ce qui permet de bénéficier d'une pension à taux plein (sont concernés les salariés qui ont commencé à travailler très jeunes, à 16-17 ans). L'idée de la Banque mondiale était que ce dispositif allait libérer des postes de travail au profit des jeunes, ce qui n'a pas été le cas.

Pour la retraite anticipée, le législateur a défini une source de financement, à savoir des cotisations sociales particulières, cofinancées par l'ensemble des salariés et des employeurs. Il en va tout autrement pour les retraites proportionnelles et sans condition d'âge, leur financement est à la charge unique de la CNR

Depuis sa mise en place il y a près de 20 ans, ce dispositif a vidé la trésorerie de la CNR.

Actuellement cet organisme qui verse des pensions à plus de 2,7 millions de retraités exprime de sérieux problèmes financiers

Pour tenter de remédier au problème, le gouvernement demande à la CNAS de renflouer la CNR pour pouvoir payer les pensions des retraités. Plus grave encore, ce dispositif a eu notamment pour conséquences de voir le nombre de bénéficiaires dépasser chaque année le nombre de départs à la retraite à l'âge légal de 60 ans.

Le marché du travail et des assurances est sérieusement dérégulé, car les bénéficiaires de ce dispositif peuvent exercer dans la même entreprise ou ailleurs sous forme de CDD, cumulant ainsi emploi et retraite. Ceci est un autre paradoxe qui dénote le vide juridique car le cumul emploi-retraite n'est pas interdit par la loi.

B. Mesures prises par l'Etat

B.1 Réduire la taille du secteur public

Afin de réduire les dépenses publiques, l'Etat décide de revoir la proportion de ses fonctionnaires qui représente près de 2,5 millions selon les déclarations officielles, ce

chiffre est «au-dessus» des normes internationales qui d'après les spécialistes 1,5 million de salariés suffirait dans la Fonction publique (ministère du travail)

De ce fait, le gouvernement décide de geler les recrutements et fait que les départs à la retraite dans certains postes administratifs classiques ne seront plus remplacés car c'est la situation financière du pays qui l'exige.

B.2 Relever la menace sur le financement des caisses de sécurité sociales

La baisse des cotisations et explosion du salariat non déclaré deviennent un problème qui aggrave la situation financière des organismes de Sécurité sociale, notamment la Cnas, la CNR et la Casnos, organismes dont la trésorerie est très faible et les dépenses dépassent les recettes.

Pour pousser les employeurs à assurer leurs employés, la LFC 2015 prévoit des exonérations de majorations et pénalités de retard dès le versement de l'intégralité des cotisations principales dues. Il faut savoir que ces pénalités et ces majorations sont dans la plupart du temps plus importantes que le montant des cotisations dues, ce qui décourage souvent les employeurs à régulariser leur situation. L'Etat leur offre donc une opportunité pour un échéancier de paiement qui peut être négocié par le client en fonction de ses capacités financières, (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, loi de finances complémentaire, 2015)

Ces mesures ont permis à l'Etat de récupérer des sommes importantes pour améliorer les finances de l'ensemble des caisses, d'autres parts, il arrive à récupérer et identifier les non affiliés qui usaient gratuitement des services de santé.

Il faut juste remarquer, que si ces mesures ont améliorés la situation de l'ensemble de caisses dans l'immédiat, le système de sécurité sociale n'est toujours pas à l'abri des bouleversements qui peuvent le perturber pour des raisons multiples (sociales, économiques ou conjoncturelles), il reste que la multiplication des procédures pour trouver des ressources garantissant la pérennité du système est une urgence absolue.

Certains pays ont déjà mis en place des formes d'investissements des fonds de retraites d'autres ont créés des mutualités ; enfin les exemples sont nombreux dans le domaine il faut juste trouver la conformité avec la société, la culture et l'économie du pays.

B.3 Actions sur l'informel

Les pouvoirs publics ont initié des mesures réglementaires et procédurales visant à améliorer les performances de gestion des différentes activités de la Caisse dont le rôle est appelé à être plus important dans un contexte marqué le développement du marché de l'informel.

Cette question et dans le cadre de la loi de finance 2015, l'Etat met en place un dispositif pour les marchands de l'informel qu'ils peuvent bénéficier de la couverture sociale en s'acquittant 2160 DA par mois. Cette assurance couvre les frais médicaux de l'assuré et de ses ayants droit, ascendant et descendant y compris les frais de maternité du conjoint.

Ceux qui vont opter pour ce dispositif volontaire ils vont payer cette symbolique somme pendant trois ans, au delà de cette période ils payeront la somme fixé par la caisse.

En clair, le chômeur comme la femme au foyer (et leurs ayants droit) pourront bénéficier des avantages de la carte Chifa contre une cotisation mensuelle de 2160 DA mais ne pourront pas prétendre à la retraite, leur cotisation leur permettra, au moins, le remboursement des frais des médicaments

C. D'autres dispositifs pour garantir l'équilibre des caisses de la Sécurité Sociale

C.1 Revoir l'âge de départs à la retraite

Même si l'Etat à déjà annoncé la suppression des retraites proportionnelles et sans condition d'âge, l'essentiel est de protéger l'effondrement d'un système construit depuis de longues décennies, pour cela la réflexion doit porter aussi sur l'âge de départ à la retraite une idée déjà soumise par le gouvernement Algérien, (la tripartite : gouvernement - UGTA - patronat , octobre 2015

En effet , et comparativement à beaucoup de systèmes au monde l'âge de départ en Algérie est très bas : (Suède, Allemagne , ...) ce qui implique qu'il doit obligatoirement être prolongé pour assurer l'équilibre entre la classe active et celle des inactives .Car , au delà des pensions versées ,la sécurité sociale va devoir prendre en charge leurs soins de santé qui avec le prolongement de la durée de vie ,ils vont progresser et créer un surcout important pour le système santé : soins gériatriques, ...

C.2 Subventions et couts hospitaliers

Pour le système de santé, les subventions supportées par l'Etat sont importantes. En effet, l'hospitalisation coûte de 7000 à 12 000 DA par jour selon les administrations des structures sanitaires, par jour et par patient. Un montant qui couvre l'intervention, les examens et les IRM. Le patient paye 100 DA pour une hospitalisation et 50 DA pour une visite médicale dans un CHU, un dispensaire ou un centre sanitaire. Dans une clinique privée le coût d'une hospitalisation dans le secteur privé varie entre 15 000 et 20 000 DA/jour ; celui d'un accouchement oscille entre 35 000 et 40 000 DA et à partir de 70 000 DA pour une césarienne et le montant est largement supérieur pour des interventions pointues fluctuant entre 150.000 et plus de 500.000 dinars.

C.3 Exploiter d'autres sources de financement : l'Economie solidaire et l'entrepreneuriat

Régissant dans un univers menaçant de pauvreté et d'exclusion et face aux effets de la cassure sociale qui s'annonce très dure face à la montée du chômage en particulier, beaucoup d'efforts se concentrent au jour d'hui sur les modalités et les moyens de préserver la cohésion sociale comme un minimum acquis.

C'est ce contexte qui a permis justement l'émergence d'un nouveau cadre de réflexion basé sur l'entrepreneuriat social, dont l'idée fondamentale est d'associer simultanément des objectifs économiques et sociaux dans des types nouveaux d'entreprises.

L'économie sociale rassemble donc des initiatives économiques, des activités, projets et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif. Elle est essentiellement composée de sociétés coopératives, de mutualités et d'associations (P.Tulkens, 2004)

Elle englobe un ensemble d'organisations qui ne sont ni capitalistes ni étatiques, autrement dit ni publiques, ni privées à but lucratif et qui sont apparues pour tenter de répondre aux défaillances du marché et de l'Etat.

L'économie solidaire de sa part mélange les ressources propres au bénévolat avec les ressources marchandes et publiques. Elle recouvre un foisonnement d'initiatives dans des domaines assez divers : finance solidaire, commerce éthique, commerce équitable, économie plurielle, ..., initiatives auxquelles on pourrait assigner comme point commun de se présenter comme des solutions économiques alternatives pour la satisfaction de besoins que ni l'État ni le marché ne permettent de satisfaire. (C. Setté, B. Lévesque)

Conclusion

Nous pouvons conclure que le financement de la Sécurité Sociale tel qu'il s'effectue actuellement reste encore menacé par de nombreux facteurs médicaux, sociaux économiques propre à l'évolution de la démographie du pays, sa politique économique et le développement de son schéma pathologique

Ceci impose une révision totale des lois relatives au financement et organisation des caisses qui doivent se conformer aux nouvelles exigences économiques et sociales.

Il est prouvé selon l'expérience de beaucoup de pays au monde que la sécurité sociale ne peut reposer sur les sources de l'emploi, d'autres formes de financement sont nécessaires pour construire une réelle solidarité entre les différentes couches de la population et les générations futures. En Algérie, il faut songer à exploiter les fonds de Zakat par exemple développer les bases d'une économie solidaires ou encore créer un cadre favorable au développement de l'entrepreneuriat.

Bibliographie

Abderrahmane Mebtoul, Les subventions généralisées, source d'inefficacité économique et d'injustice sociale

IV. ABDERRAHMANE MEBTOUL, QU'EL EST L'AVENIR DU SYSTEME DE RETRAITE EN ALGERIE, LE MATIN D'ALGERIE, 16 JUIN 2016

Abderrahmane Benkhalfa, débat sur la loi de Finance 2016, l'assemblée Populaire Nationale 9 décembre 2015

Christian Setté, Benoît Lévesque Economie sociale et transformation de l'Etat providence dans le domaine de la santé et du bien être une recension des écrits (1990-2000), Presse de l'université du Québec

Philippe Tulkens, L'économie sociale, direction Services, 2004.

Jean-Paul Barbier, L'intermédiation sur le marché du travail dans les pays du Maghreb, Etude comparative entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, les publications du bureau international du travail pp50- 65 ,2006

Ghania Graba et Koriche mahammed nasr-eddine, Sécurité sociale en Algérie, des Aménagements ponctuels sans véritable réforme, revue du droit comparé du travail et de la Sécurité Sociale, 1981

Walid Merouani, Nacer-Eddine Hammouda, Claire el moudden, Le système Algérien de protection sociale : Entre Bismarckien et Beveridgien, Les cahiers du cread n°107-108 2014, P121.

MUSETTE Mohamed Saïb Le marché du travail en Algérie: une vision nouvelle ? , CREAD, Alger (2013

V. JOURNAL OFFICIEL, 2015-01-07, N° 1, PP. 8-20JO DU 7 JANVIER 2015 SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT, ALGERIE, ARTICLE N° 2.

Journée d'information sur les mesures exceptionnelles apportées par la loi de finances complémentaire 2015, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Ministère des Finances, 2016

Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité Sociale » journées de formation des nouvelles recrues de la CASNOS, 20, 04 MAI, 2015

Rapport du FMI (Fonds Monétaire International), Mai, 2016

. L'ordonnance n°15-01 du 23 juillet 2015, portant loi de finances complémentaire pour 2015, L'ONS (l'Office Nationale des Statistiques, 2016

Déclaration du premier ministre Abdel Malek Sellal lors de la clôture de la tripartite (gouvernement - UGTA - patronat), le mercredi 14 octobre 2015 à Biskra

L'ordonnance 97-13, relative à la retraite proportionnelle et sans condition d'âge.